

## Séance du Jeudi 10 Décembre 2009

### **Etaient Présents :**

Pour la commune de Bonnieux : Messieurs RUFFINATO, RINAUDO

Pour la commune de Goult : Messieurs PERELLO, FERRAZ

Pour la commune de Lacoste : Madame PITOT AIMARETTI, Monsieur HAUPTMANN

Pour la commune de Lioux : Messieurs FARGE, FOURNIER

Pour la commune de Ménerbes : Messieurs LAVAIL, GROSCLAUDE, RUFFINATTO

Pour la commune de Murs : Monsieur ARENA, Madame LE MAT

Pour la commune de Roussillon : Madame BONNELLY, Messieurs BONHOMME, JEAN

Pour la commune de Saint Pantaléon : Monsieur MILLE, Madame DAPRES

### **Etaient absents excusés :**

Pour la commune de Bonnieux : Monsieur CASALIS

Pour la commune de Goult : Monsieur CHABAUD

**Secrétaire de séance :** Monsieur RINAUDO

### **Intervention de la Mission locale d'Apt**

Annick Siorrat, en remplacement de M. Davy, rappelle les grandes lignes de la mission locale, ses actions et ses résultats, notamment le nombre de jeunes du territoire communautaire ayant pu trouver un emploi grâce à la Mission locale d'Apt.

### **Intervention du président du Comité de Bassin d'emploi du Pays d'Apt**

M. BARROIS rappelle que le PER « couleurs matières, couleurs lumières » a été l'un des 15 PER retenu au niveau national. Un second appel à projet (public – privé) est lancé sur le thème « services aux populations locales : mieux vivre le quotidien ».

### **Carte touristique**

Paule Daprès présente la maquette de la carte touristique, il est rappelé que la conception de la maquette est à la charge de la communauté de communes et l'impression à la charge des communes, en fonction du nombre d'exemplaires commandé.

Le président demande au conseil l'autorisation d'inscrire deux points à l'ordre du jour : DM n°1 au budget annexe « ordures ménagères » et Indemnité du receveur. Accepté à l'unanimité.

### **1/ Approbation du compte rendu sommaire du 26 novembre 2009**

Deux points ont été précisés : équipement du tractopelle pour la neige, décision modificative pour le chemin des Lombards.

Accepté à l'unanimité.

### **2/ Construction d'une structure multi-accueil petite enfance : autorisation à signer les marchés**

La commission d'appel d'offres, réunie le jour même à 19 heures, a procédé à l'ouverture des plis et à l'enregistrement des offres concernant le lot n°2 et a pris connaissance du rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'œuvre pour les lots n°11 et 12.

Elle a retenu les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Lot n°2 - VRD : LUBERON TP : 116 613,35 € TTC

Lot n°11 - Production électricité photovoltaïque : LANDRAGIN : 168 980,45 € TTC (solution Clipsol)

Lot n°12 - Eau chaude solaire : MCC 84 : 19 804,56 € TTC.

Accepté à l'unanimité.

### **3/ CAE - Passerelles**

Le président propose de signer un CAE dans le cadre de la mise en valeur des atouts de nos villages, pour un poste de chargé de mission (développement d'un circuit touristique intercommunal, diagnostic des actions culturelles et sociales en direction des habitants,...), d'une durée hebdomadaire de 20 heures.

Accepté à l'unanimité.

**4/ Budget principal et annexe « ordures ménagères » - admissions en non valeur.** Sur le budget principal, le comptable du trésor n'a pu procéder au recouvrement d'un titre de recette (contrôle

assainissement non collectif) pour un montant total de 60 €uros. Il demande l'admission en non-valeurs de ce titre.

Accepté à l'unanimité.

. Sur le budget annexe « ordures ménagères », le comptable du trésor n'a pu procéder au recouvrement des titres de recette pour un montant total de 2 981,50 €uros. Il demande l'admission en non-valeurs de ces titres.

Le président souligne l'importance du travail de collaboration effectués par les services administratifs interco et communaux dans la recherche d'adresse des redevables ayant déménagé.

Accepté à l'unanimité.

### 5/ Mise à disposition de la maison Marie Mauron

Le lieu proposé pour accueillir le Conservatoire des Sciences Géographiques à Goult est le Centre Marie Mauron. Afin que la Communauté de communes puisse exercer ses compétences dans cet aménagement, il est nécessaire de se prononcer sur la mise à disposition du bâtiment.

Accepté à l'unanimité

### 6 / DM n°1 - budget annexe « ordures ménagères » de l'exercice 2009 :

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget annexe « ordures ménagères » de l'exercice 2009 :

#### CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
65	654			<i>Pertes sur créances irrécouvrables</i>	<b>2 150,00</b>
65	658			<i>Charges diverses de gestion courante</i>	<b>2 000,00</b>
					<b>4 150,00</b>

#### CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
67	673			<i>Titres annulés (sur exercices antérieurs)</i>	<b>- 4 150,00</b>
					<b>- 4 150,00</b>

### 7/ Indemnité du receveur :

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer au receveur municipal de Gordes, Thierry ACHARD, l'indemnité de conseil, prévue par arrêté interministériel, au taux plein.

### 8/ Questions diverses

. Chemin neuf à Ménerbes : Christian RUFFINATTO reprend contact avec la société Thetys pour tarif de l'étude de sol.

. Un point sur la commission social est fait, notamment les rencontres effectuées avec le centre social « Lou Pasquié » et les réflexions sur la rédaction de la prochaine convention pour les années 2010 – 2011.

. Cérémonie des vœux de la Communauté, le samedi 16 janvier à 11h à la salle des fêtes de Goult (la MLEC n'étant pas disponible à cette date).

. Le prochain conseil se tiendra en mairie de Roussillon pour 3 mois, puis à Murs.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.*